

adopté

SÉNAT

le 13 décembre 1977

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT APRÈS DÉCLARATION D'URGENCE

*autorisant la ratification du Protocole financier entre la  
Communauté économique européenne et la Turquie,  
signé à Bruxelles le 12 mai 1977.*

---

*Le Sénat a adopté, après déclaration d'urgence, en  
première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 23 et 77 (1977-1978).

### Article unique.

Est autorisée la ratification du Protocole financier entre la Communauté économique européenne et la Turquie, signé à Bruxelles le 12 mai 1977, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 13 décembre 1977.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir les documents annexés au n° 23 (1977-1978), Sénat.